

Approche axée sur les risques

Aperçu de la présentation

- Introduction
- Qu'est-ce que l'approche axée sur les risques?
- Exigences législatives et réglementaires
- Approche axée sur les risques - détaillée
- Situations posant des risques plus élevés pour certains clients et produits
- Indicateurs d'une évaluation inefficace des risques
- Considérations supplémentaires

Introduction

- La *Loi* a été modifiée en décembre 2006, permettant depuis la création de nouvelles exigences par l'entremise des *règlements sur le recyclage des produits de la criminalité*.
- À l'origine, un programme de conformité devait inclure quatre éléments. À compter du 23 juin 2008, il devra également inclure une évaluation des risques sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Qu'est-ce que l'approche axée sur les risques?

Un processus qui permet à une entité déclarante :

- de cibler et de mesurer les risques potentiellement plus élevés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes;
- d'élaborer des stratégies afin d'atténuer ces risques;
- de concentrer les ressources disponibles sur les domaines pouvant présenter des risques plus élevés.

Exigences législatives et réglementaires

- Le programme de conformité doit maintenant comprendre une évaluation documentée des risques.
- L'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes doit tenir compte des facteurs suivants :
 - les relations d'affaires et avec les clients;
 - les produits et services, et les voies de distribution;
 - l'emplacement géographique des activités;
 - tout autre facteur pertinent.

Exigences législatives et réglementaires (suite)

- L'évaluation des politiques de conformité, incluant l'évaluation des risques, des mesures de contrôle et de la surveillance continue, doit faire l'objet d'un examen à tous les deux ans.
- Les résultats de l'examen, les mises à jour apportées aux politiques et aux procédures suite à cet examen et l'état de leur mise en œuvre doivent être consignés dans un rapport à l'intention d'un agent principal.

Exigences législatives et réglementaires (suite)

- Pour toutes les activités présentant des risques élevés de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, l'entité déclarante doit élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures visant à :
 1. *atténuer les risques de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes;*
 2. *prendre des mesures raisonnables pour tenir à jour les renseignements nécessaires afin de vérifier l'identité du client et du propriétaire bénéficiaire;*
 3. *prendre des mesures raisonnables pour assurer une surveillance continue afin de détecter les opérations douteuses.*

Approche axée sur les risques

Le processus comprend :

- une **évaluation des risques** que présentent les activités d'affaires et le client;
- des mesures de contrôle pour **atténuer les risques** ciblés;
- une **surveillance continue** des comptes et des opérations financières qui présentent des risques plus élevés;
- tenue à jour des renseignements sur les clients et, si applicable, sur les propriétaires bénéficiaires.

Évaluation des risques

Une évaluation des risques est une analyse des menaces possibles de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes auxquelles une entité déclarante peut s'exposer ou des vulnérabilités qu'elle présente.

La complexité de l'évaluation des risques varie selon la nature, la taille, la complexité et les facteurs de risque de l'entité déclarante.

Facteurs dont il faut tenir compte

- Relations d'affaires et avec les clients
- Produits et services
- Voies de distribution par lesquelles l'entité offre ces produits et services
- Emplacement géographique des activités de l'entité
- Autres facteurs pertinents à l'entreprise et au secteur

Il est clair qu'il n'existe pas de méthode unique pour coter les risques que présente l'ensemble des entités déclarantes.

L'évaluation des risques en deux étapes

Étape 1

Une évaluation des risques que présentent :

- vos produits et services;
 - vos voies de distribution;
 - votre emplacement géographique;
 - d'autres facteurs pertinents.
- Voir la liste de vérification de l'annexe 1 de la Ligne directrice 4.

Étape 1 : Évaluation des risques

Produits et services

- Les produits et services qui peuvent se prêter au déplacement de biens au sein d'un système financier, ou d'un système à l'autre, et à la conversion de ces biens peuvent poser des risques élevés (c.-à-d. transfert national ou international de fonds, financement du commerce extérieur).

Étape 1 : Évaluation des risques

Voies de distribution

- De nombreuses voies de distribution ne nécessitent pas une présence physique (p. ex. Internet, GAB, téléphone, courrier) et sont accessibles en tout temps.
- L'éloignement des voies de distribution peut entraîner une dépendance sur des tiers et peut servir à masquer la véritable identité du client ou des propriétaires bénéficiaires et présenter un plus grand risque.

Étape 1 : Évaluation des risques

Emplacements géographiques

- Les emplacements géographiques peuvent inclure :
 - les environs immédiats (ruraux ou urbains);
 - une province ou un territoire;
 - de nombreuses compétences au Canada (nationales);
 - des compétences à l'étranger (internationales).

Étape 1: Évaluation des risques

Autres facteurs pertinents

- Tout autre élément pertinent aux secteurs d'activités des entités déclarantes :
 - services de paiement sur Internet;
 - la nature des activités du secteur (p. ex. systèmes parallèles de remise de fonds).

L'évaluation des risques en deux étapes (suite)

- Étape 2
 - Une évaluation des risques que posent les relations avec votre client.
 - Voir la liste de vérification de l'annexe 2 de la Ligne directrice 4.

Étape 2 de l'évaluation des risques que posent vos relations avec vos clients

- Le processus d'évaluation du client ne vaut QUE POUR les relations continues avec celui-ci.
- Lorsque les relations avec le client se limitent à des opérations uniques qui n'entraînent aucune obligation ou autre opération, ce n'est PAS une relation continue.

Étape 2 de l'évaluation des risques que posent vos relations avec vos clients (suite)

- Évaluer l'ensemble des relations avec le client (y compris la durée de ces relations, le nombre de comptes, de produits et de services utilisés par le client).
- Doit être effectuée dès le début des relations avec un nouveau client, autant que possible.
- « Relation continue » telle que définie dans la Ligne directrice 4.
- Évaluer les tiers concernés dans les relations avec le client (voir la Ligne directrice 6).
- Si nécessaire, évaluer les propriétaires bénéficiaires de l'entité pour obtenir ces renseignements (voir la Ligne directrice 6).

Étape 2 de l'évaluation des risques que posent vos relations avec vos clients (suite)

- Les entités déclarantes de plus grande envergure doivent créer des outils d'évaluation plus robustes qu'une simple liste de vérification :
 - les clients peuvent être regroupés selon différentes variables de risque (p. ex. produits utilisés, emplacement géographique, type d'opération, activités, durée de la relation);
 - des groupes de clients peuvent recevoir une cote selon le potentiel de risque de blanchiment d'argent/de financement d'activités terroristes et selon les mesures d'atténuation pouvant être utilisées.

Étape 2 de l'évaluation des risques que posent vos relations avec vos clients (suite)

- L'annexe 3 de la Ligne directrice 4 comprend une liste des catégories de niveaux de risque les plus communes :
 - la cote accordée à ces catégories (individuellement ou regroupées) pour évaluer le risque de blanchiment d'argent est laissée à la discrétion des entités déclarantes.

Atténuation des risques

L'atténuation des risques est la mise en œuvre de mesures de contrôle pour limiter ou réduire les risques ciblés lors de l'évaluation (étapes 1 et 2) afin qu'ils atteignent un niveau acceptable.

Atténuation des risques (suite)

- Des politiques et procédures doivent être élaborées et des mesures doivent être prises pour faire face à une situation de risque élevé de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.
- De nouvelles exigences doivent être établies pour tenir à jour les renseignements sur l'identité du client et des propriétaires bénéficiaires (pour les situations posant un risque élevé).
- De nouvelles exigences doivent être établies pour surveiller de façon active les opérations afin de détecter les opérations douteuses (pour des situations posant des risques élevés).

Atténuation des risques (suite)

Principaux contrôles et mesures pour gérer les risques :

1. mesures génériques;
2. mesures de contrôle axées sur les risques;
3. meilleurs contrôles internes.

1. Mesures génériques

- Sensibiliser les gens aux situations posant des risques élevés au sein du domaine de travail.
- Resserrer le processus d'approbation lors de l'ouverture d'un compte ou de l'établissement d'une nouvelle relation, même si vous n'êtes pas tenu de le faire.
- Augmenter le niveau des règles axées sur la connaissance du client ou la diligence raisonnable lors de l'ouverture d'un compte.
- Surveiller davantage les opérations.
- Augmenter le niveau des mesures de contrôle et d'examen continu des relations.

2. Mesures de contrôle axées sur les risques

- Obtenir des renseignements de vérification autres que ceux requis pour vérifier l'identité du client.
- Obtenir des renseignements supplémentaires sur la nature visée de la relation et le montant/le type d'activités prévus.
- Obtenir des documents supplémentaires sur la source des fonds du client et sur sa fortune.
- Demander aux clients posant un risque élevé de fournir des renseignements supplémentaires (comme leur propre évaluation des risques) sur les risques qu'ils posent et sur les mesures de contrôle utilisées en vertu.
- Faire vérifier de façon indépendante les renseignements.

2. Mesures de contrôle axées sur les risques (suite)

- Faire approuver par la haute direction toutes les relations posant des risques élevés.
- Mettre en œuvre un processus d'examen par la haute direction pour mettre un terme aux relations posant un risque élevé si le niveau de risque dépasse le niveau de tolérance de l'entité.
- Analyser les risques de vulnérabilité au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes des nouveaux processus d'acquisition et de développement de produits ou de services.
- Déterminer le tiers, même lorsque cela n'est pas nécessaire.
- Mettre à jour plus souvent les renseignements sur le tiers et sur le correspondant bancaire.

3. Meilleurs contrôles internes

- Mettre en place un personnel compétent, fiable dont les pouvoirs et les responsabilités sont clairs.
- Assurer la continuité du programme de conformité.
- Diviser les tâches adéquatement.
- Mettre en place de bonnes procédures pour autoriser les opérations et accepter les comptes.
- Effectuer des examens internes pour valider les processus d'évaluation des risques.

3. Meilleurs contrôles internes (suite)

- Aviser la haute direction des initiatives en matière de conformité, des lacunes ciblées dans les mesures correctives prises, des échéanciers pour les progrès et des déclarations d'opérations douteuses transmises.
- Mettre l'accent sur le respect des exigences en matière de vérification de l'identité des clients, la tenue de documents et la présentation de déclarations pour assurer la conformité des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et fournir des mises à jour opportunes lors de modifications.
- Cibler rapidement les opérations devant être déclarées et assurer un classement rigoureux des déclarations.

3. Meilleurs contrôles internes (suite)

- Bien superviser les employés qui effectuent les opérations en espèces, qui remplissent les déclarations d'opérations, qui surveillent les activités douteuses ou qui participent aux activités qui font partie d'un programme de lutte contre le blanchiment d'argent/le financement des activités terroristes.
- Ajouter l'aspect de lutte contre le blanchiment d'argent/de financement des activités terroristes aux descriptions de postes et aux évaluations du rendement.

Surveillance continue

- Doit prendre des mesures raisonnables pour assurer une surveillance continue des opérations financières qui représentent un **risque élevé** de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.
- Les politiques et procédures doivent préciser :
 - la nature de la surveillance à assurer pour certaines situations de risque précises;
 - le moment où la surveillance doit être assurée et sa fréquence;
 - comment les résultats de cette surveillance doivent être étudiés ou approuvés;
 - comment l'utiliser de façon conséquente.

Surveillance continue (suite)

Mesures pouvant être utilisées pour surveiller les situations posant des risques élevés

- Étudier les opérations plus souvent à la lumière des indicateurs d'opérations douteuses pertinents et prendre les mesures nécessaires.
- Étudier les opérations selon un échéancier qui nécessite l'approbation de la direction (ou, dans des bureaux plus petits, la direction peut étudier ces opérations).
- Rédiger des rapports plus fréquents sur les déclarations qui comprennent une liste des opérations posant des risques élevés ou les examiner de façon plus ponctuelle.
- Établir des limites ou des paramètres pour les comptes ou les opérations qui permettent de déclencher rapidement des avertissements et qui nécessitent un examen obligatoire de l'ensemble du secteur.

Garder à jour les renseignements sur les clients et les propriétaires bénéficiaires

Les entités déclarantes doivent songer à prendre des mesures raisonnables pour tenir à jour tous les renseignements d'identification des clients; elles doivent dresser un échéancier à cette fin, selon la nature des activités des clients.

Situations posant des risques élevés

- Ces situations posent un risque élevé et doivent faire l'objet d'une surveillance continue :
 - relations de correspondant bancaire;
 - détermination des étrangers politiquement vulnérables pour les comptes déjà ouverts.

Indicateurs d'une évaluation inefficace des risques

- Tous les clients sont cotés comme représentant un risque élevé ou aucun d'entre eux ne le sont.
- L'équipe de conformité ou les vérificateurs ne peuvent expliquer les catégories qui permettent de coter les risques ou les liens entre ces cotes et d'autres éléments du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement terroriste.
- Les clients qui font l'objet d'enquêtes ont effectué des opérations douteuses posant un faible risque.
- Les clients qui posent un risque élevé sont évalués comme posant un risque faible, compte tenu de la nature de leurs activités :
 - p. ex. le client qui offre des services de transfert de fonds, les courtiers en biens de grande valeur.

Considérations supplémentaires de la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques

- S'assurer que la surveillance correspond aux cotes de risque du client.
- Définir le niveau de tolérance du risque de l'organisation.
- Déterminer la nécessité d'établir de nouveaux systèmes et l'utilisation de mécanismes automatisés (temps et coûts).

Considérations supplémentaires de la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques (suite)

- Exactitude des renseignements fournis au départ par le client sur les activités prévues.
- Moment auquel il faut accorder une cote au client :
 - au moment de l'ouverture du compte ou plus tard.
- Suffisamment de renseignements sur les clients de longue date.
- Suffisamment de renseignements au moment de l'ouverture du compte.
- Mise à jour des renseignements sur le client.
- Documentation des modifications apportées au profil de risque du client.

Considérations supplémentaires de la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques (suite)

- Tenir les évaluations à jour.
- Introduire de nouveaux produits et services.
- Modifications géographiques (nouvelle succursale, nouvelle acquisition) :
 - Même « nature » géographique?
 - Quels produits sont offerts?
 - Mêmes données démographiques?
- Évolution du personnel/formation.

Approche axée sur les risques : les outils

- La Ligne directrice 4 de CANAFE comprend de plus amples renseignements sur :
 - les exigences législatives et réglementaires;
 - les mesures d'atténuation des risques;
 - les différentes façons d'assurer la surveillance;
 - les listes de vérification qui peuvent servir de point de départ pour effectuer une évaluation des risques grâce à l'analyse :
 - des produits et services,
 - des voies de distribution et des emplacements géographiques ainsi que des relations d'affaires et avec les clients.

Approche de CANAFE en matière de conformité

- CANAFE s'engage à coopérer avec les entités déclarantes afin d'assurer la conformité.
- CANAFE continuera de fournir des conseils sur les prochaines exigences, et sur celles qui existent déjà, grâce à une mise à jour des lignes directrices et à la rédaction de nouvelles lignes directrices.

Merci.

Questions?